

AIDES AUX ENTREPRISES

Roanne



Listing des dispositifs d'aides aux entreprises octroyées par Roannais Agglomération

Sommaire

Naviguez dans les chapitres de cette page

Outils



INVESTISSEZ MALINS

Agglo



TPE ET PME

INVESTISSEZ MALIN

dans la performance énergétique et environnementale

Roannais Agglomération vous apporte une aide à hauteur de 15 à 20% de vos investissements

Vous souhaitez investir dans un équipement qui va vous permettre de réaliser des économies d'énergie ? Ou d'améliorer votre performance environnementale ? Vous êtes une entreprise industrielle ou tertiaire ? Vous êtes une micro-entreprise, une TPE ou PME, y compris de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) ? Vous êtes situé sur Roannais Agglomération ? **Bénéficiez d'une aide de 15 à 20% sur vos investissements** (avec plafonnement à 15000 euros).

Les travaux doivent être réalisés dans un délai de 6 mois à compter de la date de réception de l'avis d'attribution de la subvention.

Contactez EDEL
Tél. 04 77 42 65 10
edel42@edel42.org

Chauffage	Rafraîchissement
Éclairage	Air comprimé
Production	Déchets
Eau	Eco-conception

Vous souhaitez investir dans un équipement qui va permettre de réaliser des économies d'énergies ? Ou d'améliorer votre performance environnementale ?

Vous êtes une entreprise industrielle ou tertiaire ? Vous êtes situés sur Roannais Agglomération ?

Bénéficiez d'une aide de 15 à 20% sur vos investissements !

Accompagnement aux éco investissements :

- › Eau (diminution de la consommation en eau, des rejets, amélioration de la qualité des rejets)
- › Air (diminution des rejets et amélioration de leur qualité)
- › Déchets (réduction ou valorisation des déchets issus de l'activité de l'entreprise ; démarche de prévention /réduction à la source)
- › Energie (amélioration de la performance énergétique des process, des utilités, du bâtiment existant, récupération / valorisation d'énergie fatale, mise en place de comptage énergétique, de GTC...)

L'aide est plafonnée à 15.000€ pour toutes les entreprises cumulables avec d'autres aides dans le respect des règles des Règles des minimis.

Les travaux doivent être réalisés **sous 6 mois**.

Dossier et modalité d'attribution de l'aide:

- › Modèle de lettre d'intention
- › Un accompagnement technique
- › Présentation du dossier à un jury (4X/an)



JE SUIS UNE ENTREPRISE
ET JE DEMANDE UNE SUBVENTION
INVESTISSEZ MALIN

APPEL À PROJETS INNOVATION

Roannais Agglomération et ses partenaires se sont réunis autour d'un comité de projets innovants afin d'**augmenter les chances de réussite des entreprises et créateurs porteurs d'innovations de Roannais Agglomération**.

- › Mon projet est innovant et je souhaite être accompagné : Je remplis le dossier. Un partenaire m'aide.

- › Je présente mon projet au comité. Je dispose d'une feuille de route et des recommandations.
- › Si je suis lauréat , je reçois une proposition d'aide. Je l'accepte , l'accompagnement débute.

Faire appel au comité, vous permet de :

- › Gagner du temps en rencontrant en une seule fois l'ensemble des structures.
- › Disposer d'une feuille de route et de recommandations pour votre projet.

Pour les candidats retenus :

- › Bénéficier des aides de Roannais Agglomération : financement (jusqu'à 5 000 € pour les créateurs et 10 000€ pour les entreprises), 6 mois gratuits au Numériparc, 1 prototype gratuit , des prestations de conseil.
- › Accéder facilement aux aides des partenaires : formation, conseil, financement.
- › De bénéficier d'un accompagnement personnalisé et coordonné.



CONTACT

Jérôme DUBUIS
(Roannais
Agglomération)

 04.77.44.23.51

 Courriel



AIDE AUX COMMERCE EN MILIEU RURAL

Dispositif régional d'aide au développement

des petites entreprises de commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente.

Montant de l'aide :

- 10% de Roannais Agglomération avec un plancher de 10 000 € HT de dépenses et un plafond de 50 000 € HT de dépenses, pour les projets situés sur les communes de RA de – de 5000 Habitants.
- 20% de la Région Auvergne Rhône Alpes



CONTACT

**Jean-Claude
DUCARRE
(Roannais
Agglomération)**

 04.26.24.90.82

 Courriel

AIDE AUX COMMERCES PORTÉES PAR LA VILLE DE ROANNE ET LE COTEAU

Dispositif régional d'aide au développement des petites entreprises de commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente.

Montant de l'aide :

- 10% de Roannais Agglomération avec un plancher de 10 000 € HT de dépenses et un plafond de 50 000 € HT de dépenses.
- 20% de la Région Auvergne Rhône Alpes

Pour la ville de Roanne, l'aide est mobilisable uniquement sur certains secteurs.



CONTACTS

Pôle Urbanisme

**Foncier
Patrimoine
Commerces - Ville
de Roanne**

☎ 0477232143

✉ Courriel

**Virginie LESCIEUX
(Mairie du Coteau)**

☎ 0477678032

AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

- • **Aide de 1000 € /emploi créé soit :**
 - sous 3 ans si **création minimum de 30 emplois en CDI**
 - sous 10 ans si **création minimum de 600 emplois en CDI**
- **Rabais sur le prix du foncier** pour la construction de bâtiments environnementalement performants sur les Zones d'Activités aménagées par Roannais Agglomération.



Aide de l'Europe : le Programme européen LEADER 2023-2027

LEADER Loire est un programme européen en faveur du développement rural ligérien, il permet de **soutenir financièrement des projets situés en zone rurale** qui répondent à

la stratégie locale de développement définie par le Groupe d'Action Locale (GAL) Loire. Le GAL Loire est composé de membres publics et privés dont Roannais Agglomération qui ont mis en place un plan d'actions autour de 3 grands axes stratégiques :

- Rendre l'économie rurale plus résiliente en soutenant les activités durables à fort ancrage local.
- Faire du tourisme une activité créatrice de valeurs, durable et accessible.
- Préserver et dynamiser un maillage de centres-bourgs vivants, structures de la ruralité ligérienne.

A savoir : Votre projet ne doit pas avoir commencé avant le dépôt du dossier auprès du service LEADER (signature de devis ou de bons de commandes, paiement d'acomptes, attribution de marchés publics, etc...).

L'équipe LEADER vous accompagnera tout au long de votre projet

1. Émergence du projet

- Accompagnement à la formalisation du projet
- Appui à la recherche de cofinanceurs

2. Constitution du dossier de demande de subvention

3. Instruction et sélection par le GAL

Après analyse de l'éligibilité des projets par un comité technique, les projets concourant à la stratégie locale de développement sont sélectionnés lors d'un comité de programmation (qui se réunit en moyenne 4 fois par an).

4. Réalisation du projet

Instruction des demandes de paiements sur justificatifs et contrôle

Bon à savoir

La subvention LEADER est octroyée sous condition de co-financements publics (État, Région, Département, intercommunalités, communes, etc...) :

Jusqu'à 80 % d'aides publiques (Europe et cofinancements publics)

Pour 1 € national (Etat et/ou collectivités) jusqu'à 4 € de fonds européen (FEADER)

La subvention LEADER est versée sur justificatifs, après la réalisation de l'investissement et le paiement des autres subventions.



Pour savoir si votre projet est éligible aux appels à projets LEADER, vous pouvez les consulter sur le site de Loire Forez Agglomération, structure porteuse du programme

Avant de déposer votre dossier, veuillez contacter la chargée de mission territoriale qui vous aidera à constituer votre dossier de demande d'aide, et vous accompagnera tout le long de votre projet :



CONTACT

**Barbara
MOUQUET
(Roannais
Agglomération)**

 0477446448

 Courriel



SIGNALER UNE ERREUR SUR CETTE PAGE

